

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Rasan Bio

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Product Safety, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145
(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse,
8032 Zurich.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---|--|
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 | H290: Peut être corrosif pour les métaux. |
| Irritation cutanée, Catégorie 2 | H315: Provoque une irritation cutanée. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|
| Version 2.0 (CLP_CH) | Date de révision: 23.11.2015 | Numéro de la FDS: 110504943 | Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 23.11.2015 |
|----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|

| | | |
|----------------------|---|---|
| | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils de prudence | : Prévention: P102 P280 | Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | Intervention: P302 + P352 P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | Élimination: P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : solution prête à l'emploi, herbicide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|----------------|---|---|--------------------------|
| acide acétique | 64-19-7 200-580-7 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Aquatic Chronic 3; H412 | 10 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Produits de combustion dangereux
dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Éviter le contact avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|--|
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité avec protections latérales |
| Protection des mains | |
| Matériel | : Gants en caoutchouc ou en plastique |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches |
| Protection respiratoire | : non requis |
| | À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| Aspect | : liquide (20 °C, 1.013 hPa) |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : nauséabonde |
| pH | : donnée non disponible |
| | : non déterminé |
| | : env. 100 °C |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Densité | : 1,025 g/cm ³ (20 °C) |

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

Composants:

acide acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 1.130 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries :

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

non déterminé

Composants:

acide acétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 88 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide acétique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,17

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une

110504943 Rasan Bio

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 2.0 | 23.11.2015 | 110504943 | Date de la première version publiée: |
| (CLP_CH) | | | 23.11.2015 |

population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR